

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2020
Séance n° 3/2020

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, THEVENOUX Jocelyne, LIVET Julien, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, FERON William, DUMAS Mickaël,

Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle donne pouvoir à DUMAS Mickaël, LIVET Julien

Secrétaire de séance : DUMAS Mickaël

Date de la convocation : 25 mai 2020

- Bâtiment

- Chantier Guillermier

Le chantier a repris depuis environ 15 jours, les menuiseries sont posées. L'entreprise Menis intervient en ce moment pour poursuivre la mise en place du placo.

- Démolition ancien dépôt : L'entreprise Thierry Chargros pourra intervenir début juillet pour la démolition. Une demande de subvention sera présentée au Département. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.
- Travaux sur le mur communal vers l'ancienne école : Les travaux sont terminés et donnent entière satisfaction
- Réseau de chaleur : la 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu, le début des travaux est fixé au 30 juin.
- Travaux divers :

-Durant le confinement les chenaux de l'école (côté couchette) ont été changés par l'entreprise Grisard. Cette même entreprise est également intervenue sur le chéneau du préau de l'ancienne école. Le montant total de ces travaux divers est de 1152 € TTC

-Intervention de l'entreprise créa synergie : Il est apparu nécessaire de renouveler le bail signé avec le Groupe Lépine. Un diagnostic amiante et un diagnostic énergétique des locaux sont obligatoires pour le renouvellement. L'entreprise Créa Synergie a donc réalisé ce diagnostic qui révèle la présence d'amiante. Une vérification périodique est donc préconisée. Le diagnostic énergétique sera effectué par Monsieur Dépreaux par le biais du SAGE.

- Bien sans maître : l'acte administratif a été rédigé et envoyé au service de la publicité foncière de Roanne. Nous sommes dans l'attente de leur retour.

- Ecole, sport, loisirs

- Reprise de l'école : une reprise partielle a eu lieu le mardi 12 mai, avec l'accueil des GS, CP, CM2, des fratries, des enfants des personnels soignants et enseignants, en priorité. 31 enfants ont été accueillis. L'accès à la garderie et à la cantine ont été réservés aux enfants dont les 2 parents travaillent.

A compter du 2 juin, tous les enfants dont les parents souhaitent le retour à l'école devront être accueillis. Une soixantaine d'enfants seront de retour à l'école. Le personnel communal interviendra sur certains créneaux horaires (accueil au portail, cantine) si nécessaire.

- Facturation du service de cantine au mois de mars : Les écoles ayant été fermées le 13 mars, le service de restauration scolaire n'a fonctionné que du 9 au 13 mars. La facturation de cette semaine interviendra comme suit :

- La semaine de mars compensera la 1^{ère} semaine de mai durant laquelle le service n'était pas délivré, ce qui génèrera la facturation d'un mois entier conformément au régime choisi à l'inscription
- Pour les élèves qui ne réintégreront l'école que le 2 juin, la semaine de mars qui représente ¼ de forfait ou demi-forfait s'ajoutera à la facturation de juin
Un courrier explicatif sera envoyé aux parents
Les conseillers approuvent à l'unanimité cette facturation.

- Ouverture de la pêche : la saison de pêche 2020 débutera le 30 mai, dans le respect des règles sanitaires en vigueur : distance de 8 mètres entre chaque groupe de pêcheur, pas de pique-nique. Monsieur Vernisse a cessé d'assurer la fonction de garde pêche.

- Départ à la retraite de l'employée communale : Mme Labbé souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août. Il conviendra de recruter une personne à compter du 1^{er} septembre 2020.

- Fonctionnement de la bibliothèque : les responsables ne souhaitent pas rouvrir de suite.

- **Urbanisme**
 - Droit de préemption parcelle AB 188 – B 677 : la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces 2 parcelles

- **Voirie**
 - Fossé rue de la Loire : les travaux sont terminés, une demande de subvention sera effectuée auprès du Département. Les conseillers acceptent à l'unanimité.
 - Voirie 2020 : le marché sera mis sur la plateforme des marchés publics prochainement. La date limite de dépôt des offres est fixée au lundi 6 juillet – pour une date de travaux entre 1^{er} sept et 1^{er} novembre-
 - Sinistre tondeuse : un incident s'est produit sur la tondeuse ce qui a engendré des réparations pour un montant de 700.67€. Franchise déduite, Groupama procède au remboursement de 361.47€. Une délibération doit être prise pour l'encaissement du remboursement. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

- **Questions diverses**
 - Elections : le 2nd tour se tiendra le dimanche 28 juin.

Fin de séance : 21h30